

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DUCT 210 Convention pour subvention Fonds du Maire avec l'Association d'Education Populaire Notre-Dame-des-Champs Montparnasse Rencontres (14e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association d'Education Populaire Notre-Dame-des-Champs Montparnasse Rencontres et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association d'Education Populaire Notre-Dame-des-Champs Montparnasse Rencontres la convention annexée au projet de délibération.

Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'Association d'Education Populaire Notre-Dame-des-Champs Montparnasse Rencontres (D00568 / 11086 / 2011-06298), 92 bis boulevard du Montparnasse - 7514 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 14e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.